



NON À LA RETRAITE PAR POINTS

Fin 2017, le Président des riches (Macron) a nommé un « Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites » : Monsieur Delevoye. Celui-ci travaille sur un projet de loi pour 2019 qui supprimerait les régimes actuels de retraite et les remplacerait par un « Système universel par points ».

Selon le Journal le Monde : « Dans un régime par points classique, la pension est calculée en fonction d'une valeur du point. Valable pour tous (par exemple 1 point = 1,25 €) ».

La retraite par POINTS, c'est la fin du montant de pension garanti.

Le Monde précise : « dans un régime par points, le montant des retraites n'est pas garanti (comme il l'est actuellement) puisqu'il varie en fonction de la valeur du point ».

Actuellement le montant de la retraite est prévisible et garanti. Il est accroché solidement aux salaires

Le salarié peut s'adresser à la CARSAT ou à son régime particulier, pour connaître quel sera le montant définitif de sa retraite de base. Il s'agit d'une retraite à prestations définies.

Le montant de cette retraite, selon la durée validée, est calculé en partant du salaire perçu (la moyenne des 25 meilleures années pour le régime général, l'indice des 6 derniers mois pour la Fonction publique...).

Avec la bascule vers un système par points, la seule certitude sera le niveau de cotisation pour acquérir des points. Le montant de la pension, lui, ne sera connu qu'au moment du départ en retraite, en découvrant la valeur en cours des points, selon les données économiques et démographiques du moment. Le salarié pourra partir en retraite avec une pension amputée ou être contraint à partir plus tard.

Partons de l'exemple imaginé par Le Monde. Un salarié ayant cotisé 1000 points, pourrait s'attendre à une pension de 1250€ (=1000 x 1,25€). Mais si le gouvernement décide d'abaisser la valeur du point de 1,25€ à 1€ (en prétextant que le nombre de retraités augmente) ... Alors la pension promise passe de 1 250€ à 1 000€.

La retraite par POINTS, c'est la fin des droits collectifs s'appliquant au montant de la pension.

Actuellement, les régimes de retraite intègrent des droits collectifs, qui peuvent majorer la pension :

- Droit à une pension minimale.
- Droits collectifs pour tenir compte de la pénibilité (par exemple, pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ayant la catégorie dite active dans la CNRACL).
- Droits collectifs pour la maternité : Actuellement des majorations sont attribuées liées à la maternité et à la naissance des enfants.
- Droits collectifs pour les veufs et les veuves. Il s'agit en particulier des pensions de réversion, qui font l'objet de déclaration menaçantes et contradictoires.

La pension n'est plus du tout accrochée au montant du salaire, elle est au bon vouloir des décisions politiques du gouvernement



Concernant ces droits collectifs, Monsieur Delevoye affirme : « *cela représente aujourd'hui 20% du volume des retraites, soit 60 milliards d'€. Mais il faut clarifier et déterminer la nature du financement* » (interview dans le journal « *Aujourd'hui* » du 31 mai).

La menace est à peine masquée : La retraite par points sera l'occasion d'amputer les retraites de 60 milliards d'€ correspondant à ces droits. Les employeurs doivent déjà se frotter les mains : ils pourraient garder dans leurs poches, une partie de notre salaire versée en cotisation retraite.

Avec le régime universel par points, que Macron appelle « égalité », des dizaines de régimes particuliers, résultat de combats et d'acquis ouvriers, disparaîtraient. C'est le cas de la caisse des cheminots, du régime des énergéticiens, de la CNRACL, du Code des pensions civiles et militaires concernant plus de 2 millions de fonctionnaires d'Etat...etc.

La retraite par POINTS, c'est la fin des régimes particuliers.

Autrement dit tous les salariés seraient tirés vers le bas, avec perte de leurs droits. Pour 5 millions de fonctionnaires ce serait la fin du calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois.

Quand Macron parle « égalité », les riches peuvent dormir tranquilles.

Défendons nos régimes de retraite

Toutes les réformes des retraites, depuis 25 ans, ont retiré des droits aux salariés, du public et du privé, ont allongé les durées de cotisations nécessaires, ont baissé les pensions, ont obligé les salariés à retarder leur âge de départ : les mesures Balladur de 1993 qui ont frappé les salariés du privé, la réforme de 2003 qui a fait sauter les 37,5 annuités, la réforme de 2010 qui a repoussé l'âge de départ... etc.

Chaque fois le gouvernement a parlé « égalité » pour retirer des droits. Chaque recul pour les salariés du privé a été suivi de reculs pour les salariés du public, et vice versa.

Avec la retraite par points, tous les salariés, tous les pensionnés seraient perdants.

C'est pourquoi, l'Union départementale CGT Vaucluse, affirme que l'heure est à la préparation d'une mobilisation pour défendre nos régimes de retraite et dire nettement :



- ✓ **NON au projet Delevoye-Macron de retraite par POINTS !**
- ✓ **NON à la baisse généralisée des pensions.**
- ✓ **Maintien de tous les régimes de retraite, dont les régimes particuliers et le Code des pensions civiles et militaires.**

Il faut bloquer ce projet destructeur

- **Pour regagner nos droits à la retraite**, en exigeant l'abrogation de toutes les mesures régressives prises ces 25 dernières années contre nos retraites.
- **Pour assurer un niveau de pension** d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète après compensation des temps partiels subis et des périodes non travaillées subies par les femmes.
- **Pour garantir la possibilité de départ à 60 ans au plus tard** (avec maintien des dispositions plus favorables).